



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget et réforme de l'État : services du Trésor

Question écrite n° 81882

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Drian attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la réorganisation des services du Trésor public et sur les fortes inquiétudes qu'elle suscite, notamment chez les personnels d'Ille-et-Vilaine. Cette réorganisation, envisagée sans réelle concertation avec les acteurs concernés, constitue une nouvelle menace pour le service public. Depuis deux ans, cinq trésoreries ont été fermées (Châteaubourg, Maure-de-Bretagne, Pleine-Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier et Hédé), une nouvelle fermeture est prévue pour le 1er janvier prochain (Saint-Brice-en-Coglès), d'autres enfin sont déjà avancées (Bécherel, Combourg, Louvigné-du-Désert, Montauban, Plélan-le-Grand). Ces fermetures sont autant de signes de la désertification des milieux ruraux par les services publics et remettent véritablement en cause l'égalité des usagers des services publics sur le territoire national. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour maintenir, voire conforter, un service public de qualité pour les Ille-et-Vilainois.

Texte de la réponse

Dans un contexte de modernisation de l'État et de l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, le Trésor public a pour objectif de garantir la qualité du service tout en l'adaptant aux nouvelles réalités économiques, humaines et budgétaires. Les trésoreries rurales telles que celles de Pleine-Fougères, Maure-de-Bretagne ou Saint-Aubin-du-Cormier, sont soumises à de fortes contraintes de fonctionnement, qui ne leur permettent pas d'accomplir leurs missions de manière optimale. Aussi, le regroupement de trésoreries permet d'améliorer sensiblement la qualité du service rendu, en constituant une entité dotée d'une équipe renforcée, où le comptable et ses collaborateurs sont plus disponibles pour les usagers et les élus. Parallèlement, la tenue de permanences adaptées aux besoins des usagers est chaque fois proposée. Cela sera le cas à Saint-Brice-en-Coglès, où les permanences ont été soigneusement définies avec les élus, afin de garantir la proximité physique des services du Trésor public. Bien évidemment, la réorganisation en cours en Ille-et-Vilaine s'accompagne d'une concertation approfondie avec les partenaires sociaux, les personnels concernés ainsi qu'avec les élus locaux, conformément aux directives données par le Premier ministre. Ce dialogue permanent a, par exemple, permis d'offrir à l'ensemble des agents concernés par ces restructurations une affectation conforme à leur choix. Ensuite, les projets de restructuration sur la période 2004-2007 ont fait l'objet d'une présentation générale à l'ensemble des élus, parlementaires et élus locaux au cours de l'année 2003, dans le cadre d'une trentaine de réunions. Une étude est actuellement menée sur les possibilités de réorganisation des trésoreries de Bécherel, Combourg, Louvigné-du-Désert, Montauban et Plélan-le-Grand. Quand la réflexion en cours atteindra un degré de maturation suffisant, le trésorier-payeur général rencontrera bien évidemment les élus et conduira les échanges nécessaires. En effet, une restructuration n'intervient que si, à l'issue d'une large concertation avec les élus locaux, un consensus se dégage sur la solution à adopter. C'est ainsi que l'ensemble des élus relevant de la trésorerie de Saint-Brice-en-Coglès a accepté le regroupement sur Antrain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Drian](#)

Circonscription : Morbihan (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81882

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11906

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1837